

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 9 mai 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-François BELFAIS, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat, en qualité de chargé de mission, à compter du 23 mars 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 9 mai 2017.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE